

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05549

Numéro SIREN : 562 038 893

Nom ou dénomination : BAYER SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/021927

Désignation de l'entreprise : SAS B A Y E R S.A.S Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16 Rue Jean Marie Leclair 69266 Lyon cedex 09 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 6 2 0 3 8 8 9 3 0 0 6 5 6 Néant *

Exercice N clos le, 31122021 N-1 31122020

Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	338 354 859	131 180 180	207 174 679	227 322 848
		Fonds commercial (I)	AH	AI	204 654 644	49 485 148	155 169 495	155 416 162
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	28 657 234	5 468 618	23 188 616	26 801 270
		Constructions	AP	AQ	184 781 094	124 691 433	60 089 661	65 945 709
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	182 388 489	154 069 488	28 319 001	32 209 612
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 964 258	27 375 449	5 588 809	6 763 541
		Immobilisations en cours	AV	AW	11 515 054		11 515 054	10 496 204
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1 013 169 003	145 604 726	867 564 277	946 264 277
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	9 686 104		9 686 104	9 676 600
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	587 031		587 031	644 300
TOTAL (II)		BJ	BK	2 006 757 777	637 875 045	1 368 882 732	1 481 540 527	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	72 060 480	774 978	71 285 502	84 256 955
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	135 841 724	2 170 944	133 670 780	167 285 421
	Marchandises	BT	BU	24 821 394	128 361	24 693 032	30 898 342	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	22 748		22 748	337 607
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	277 721 003	1 423 020	276 297 982	69 781 033
		Autres créances (3)	BZ	CA	56 936 048		56 936 048	35 087 455
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 999 486		2 999 486	2 579 198
TOTAL (III)		CJ	CK	570 402 886	4 497 305	565 905 581	390 226 014	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		6 414		6 414	17 019	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 577 167 078	642 372 350	1 934 794 728	1 871 783 561	

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; (3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise <u>SAS B A Y E R S.A.S</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :112 539 893.....)	DA	112 539 893	112 539 893
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	799 432 237	799 432 237
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 308 453	11 308 453
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	17 554 274	146 807 751
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 424 468	15 767 738
	Subventions d'investissement	DJ	802 788	884 553
	Provisions réglementées *	DK		1 158
		TOTAL (I)	DL	1 104 062 115
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 895 269	6 592 701
	Provisions pour charges	DQ	188 554 616	220 724 217
	TOTAL (III)	DR	191 449 886	227 316 918
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	151	43 193
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	273 609 754	217 712 360
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35 114	3 460
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	226 768 527	211 393 270
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 817 292	105 627 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	13 629 246	22 456 863	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	357 437	457 631
	TOTAL (IV)	EC	639 217 523	557 693 837
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	65 202	31 019
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 934 794 728	1 871 783 561
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	635 899 606	554 431 820	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS B A Y E R S.A.S								Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	103 773 058	FB	42 712 892	FC	146 485 951	141 793 034
	Production vendue { biens * services *	FD	437 640 408	FE	562 258 660	FF	999 899 068	1 036 307 412
		FG	30 390 720	FH	140 041 805	FI	170 432 525	165 037 801
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	571 804 187	FK	745 013 357	FL	1 316 817 545	1 343 138 248
	Production stockée*					FM	(34 962 333)	(8 744 429)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	70 942 743	29 491 401
	Autres produits (1) (11)					FQ	49 887 765	46 601 533
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 402 685 719
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	126 518 893	153 016 903
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 121 097	6 469 144
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	642 473 860	700 408 991
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	13 232 429	7 569 644
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	208 948 148	190 365 375
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 666 937	24 922 598
	Salaires et traitements*					FY	153 499 204	127 265 133
	Charges sociales (10)					FZ	75 295 035	68 929 687
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	23 904 230	22 063 609
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 479 096	5 618 029
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 187 186	8 672 632
	Autres charges (12)					GE	2 784 993	1 708 216
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 290 111 113	1 317 009 967	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	112 574 606	93 476 786	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	103 265 857	50 576 887
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	48 730	1 047 868
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 085	3 306
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	68 119	269 664
	Différences positives de change					GN	643 602	134 842
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	104 027 395	52 032 569	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	78 700 000	13 045 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	962 693	2 866 734
	Différences négatives de change					GS	633 123	358 051
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	80 295 817	16 269 786	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	23 731 577	35 762 783	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	136 306 184	129 239 570	

Désignation de l'entreprise SAS B A Y E R S.A.S

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	93 909 243	313 819		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 079 148	(375 943)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	73 782 753	1 054 907		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	177 771 144	992 783		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	649 260	1 880 258		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 675 961	107 137		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	116 426 992	103 022 057		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	125 752 214	105 009 453		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	52 018 930	(104 016 670)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	8 982 159	3 033 414		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 918 487	6 421 745		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 684 484 259	1 463 512 106		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 522 059 791	1 447 744 367		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	162 424 468	15 767 738		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		1 853 000	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		51 335 768		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		2 446 987		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		1 168 472		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		(7 873)		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	49 678 900	46 084 053		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
A8						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

ANNEXE

Le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021 présente un total de 1 934 794 728 Euros (1 871 783 561 Euros en 2020) et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice net de 162 424 468 Euros (bénéfice de 15 767 738 Euros en 2020).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2021 au 31.12.2021.

Les notes et tableaux énumérés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01.01.21 AU 31.12.21		INFORMATIONS	
	N° paragraphe	N/A	
I - PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	1		
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2		
III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT			
Immobilisations incorporelles	3.1		
Immobilisations corporelles	3.2		
Immobilisations financières	3.3		
Stocks	3.4		
Echéances des créances et des dettes	3.5		
Produits à recevoir	3.6		
Charges à payer	3.7		
Charges et Produits constatés d'avance	3.8		
Etat des provisions	3.9		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			N/A
Emprunts et dettes financières	3.10		
Composition du capital social	3.11		
Variation des capitaux propres	3.12		
Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activités	3.13		
Autres produits d'exploitation	3.14		
Charges et produits financiers	3.15		
Charges et produits exceptionnels	3.16		
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices et intégration fiscale	3.17		
Avance aux dirigeants			N/A
Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères	3.18		
IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
Engagements financiers	4.1		
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	4.2		
Rémunérations des dirigeants	4.3		
Effectifs moyens	4.4		
Identité de la société consolidante	4.5		
Liste des filiales et participations	4.6		

**I. PRESENTATION DE LA SOCIETE /
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE /
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Bayer SAS est une société holding, filiale de Bayer Global Investments B.V. Elle occupe des fonctions stratégiques et contribue de façon importante à la recherche mondiale de Bayer CropScience.

La structure juridique de Bayer SAS regroupe :

- l'activité Crop Protection France
- l'activité Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures dans le cadre de contrats de support commercial signés avec Bayer Seeds SAS
- des fonctions de direction et de services pour les activités mondiales, régionales et locales pour l'activité Environmental Science
- les centres de recherche & développement de La Dargoire et de Sophia Antipolis
- le centre mondial d'expertise en technologie des semences de Méréville (jusqu'à la cession au 1^{er} juillet 2021)
- les sites industriels de Villefranche-sur-Saône et de Marle-sur-Serre
- les fonctions de direction et certaines fonctions services pour les activités de Bayer en France.

Le département Crop Protection France est un acteur majeur sur le marché français de la protection des cultures. Il développe et commercialise des solutions, des services et savoir-faire dédiés pour répondre aux besoins de chacun de ses clients, dans une perspective de développement durable.

L'activité de Semences Grandes Cultures et de Protection des Cultures est assurée par la force de vente de la société qui agit en qualité d'agent pour le compte de Bayer Seeds SAS afin d'assurer la vente et la distribution des produits concernés en France.

Le site industriel de Villefranche-sur-Saône est le deuxième site de formulation d'importance mondiale de la division CropScience.

Sur le site de Marle-sur-Serre, Bayer CropScience formule et conditionne également des produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture, le jardin et les espaces verts, pour la France et le monde entier.

L'activité Environmental Science est présente sur les marchés professionnels et gère les produits et services destinés à la protection des espaces verts et à la lutte contre les ravageurs et les vecteurs de maladies.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par les principaux événements suivants :

- Les projets de réorganisation des activités initiés sur l'exercice 2020 concernant la division Crop Science et les fonctions supports ont abouti à une mise en place effective de la nouvelle organisation au 1er Juin 2021.

- En Février 2021, le groupe Bayer s'était engagé à céder l'activité SeedGrowth Coatings au profit du groupe Solvay. La cession de cette activité basée à Méréville s'est concrétisée le 1^{er} Juillet 2021 dégageant un profit net de 1,4M€ (se référer au § 3.16).
- La volonté du groupe de se recentrer sur ses activités core business a entraîné la décision de conduire un projet de cession de l'activité ES Professional. Ce désinvestissement devrait intervenir au cours du 3^{ème} trimestre 2022.
- Au regard de l'évolution de nos effectifs, de nos nouvelles façons de travailler et des enjeux d'économies à réaliser, un processus d'information / consultation a débuté en octobre 2021 pour une rupture anticipée du bail du bâtiment de Lyon Saint-Pierre (prévue fin 2023). De même, Bayer SAS a contractualisé un nouveau bail pour le bâtiment de La Garenne Colombes afin de réduire la superficie des bureaux loués à compter de juin 2022. Ces décisions ont impacté les comptes de l'année 2021 à hauteur de 5,2M€ en lien avec la dépréciation des actifs concernés ainsi que les coûts anticipés de remise en état et de pénalité de rupture.
- Suite à la décision de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en mai 2021 relative aux engagements de retraite, l'ANC a entériné l'existence d'un choix de méthode comptable permettant aux sociétés françaises d'aligner le traitement comptable des indemnités de fin de carrière aux normes IFRS. Bayer SAS a ainsi retenu cette nouvelle méthodologie de calcul en étalant la charge sur les dernières années de carrière avec pour incidence un impact à la hausse des capitaux propres à l'ouverture à hauteur de 2,6M€ (se référer à la note 2.G1 et au § 3.12).
- Suite à la cession des titres de BCS Deutschland par BCS Vermögen en mai 2021, une dépréciation complémentaire des titres de la holding BCS Vermögen détenus par Bayer SAS a été constatée pour un montant de 11,6M€, en conformité avec la valeur d'utilité établie par le Groupe. Par ailleurs, l'évaluation annuelle menée sur les titres de participation détenus par Bayer SAS a démontré une diminution de la valeur des titres de Bayer HealthCare SAS, notamment du fait de la revue à la baisse des cibles de marge définies par le Groupe pour l'activité Consumer Health ainsi que la baisse du chiffre d'affaires prévisionnel Pharmaceuticals. Par conséquent, la dépréciation des titres de Bayer HealthCare SAS est de 67,1M€ sur l'exercice 2021 (se référer à la note 2.B et aux § 3.3 et 3.15).
- L'associé unique, sur proposition du Directoire, a décidé le versement d'un dividende de 147,5M€. Cette somme a été prélevée sur le report à nouveau des exercices précédents (se référer au § 3.12).

Evénements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture

Aucun

Evénements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture

Aucun

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de Bayer SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG modifié par le Règlement N° 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28/12/2016 et modifié par le règlement ANC n° 2018-01 du 20/07/2018). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A- IMMOBILISATIONS

A.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles se composent de marques, procédés, droits de fabrication, brevets, logiciels, fonds commerciaux acquis par la société et d'un mali de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote-part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable devient inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans et les brevets amortis sur 10 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation (décret n° 78-737 du 11 juillet 1978).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier.

Certaines immobilisations corporelles ont également fait l'objet d'une déduction extra-comptable dans le cadre du dispositif de suramortissement mis en place par la loi Macron (loi n°2015-990 du 6 août 2015). Ce dispositif permet en effet d'amortir fiscalement 140% du prix d'acquisition des biens acquis, fabriqués ou pris en crédit-bail entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016 et qui remplissent les conditions requises. L'excédent par rapport au prix d'acquisition étant déduit extra-comptablement, l'impact fiscal favorable apparaît sur la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

- Constructions	20 ans
- Mali de fusion sur constructions	10 ans
- Agencements et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	8/15 ans
- Matériels et outillages industriels	8 ans
- Autres immobilisations corporelles	Variables
- Matériel de transport	4 ans

B - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur des titres de participation au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité (appréciée sur la base d'un potentiel économique de la filiale ou de sa situation nette lorsque des business plans ne sont pas disponibles).

Le cas échéant, lorsque les titres de participation représentent un actif sous-jacent du mali de fusion, la dépréciation est imputée en priorité sur le mali de fusion.

Une analyse systématique est réalisée dès lors que la quote-part des capitaux propres détenue par Bayer SAS est inférieure à la valeur des titres.

C - STOCKS

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont comptabilisés au coût d'achat incluant les frais d'approche (transports, douanes) selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production comprenant les consommations et une quote-part de charges directes ou indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Les frais administratifs et les frais de recherche sont exclus de la valorisation des stocks, ainsi que les charges financières.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement, apprécié au cas par cas.

Les dépréciations pour créances litigieuses sont classées dans le poste provisions pour risques et charges. Les dépréciations pour créances douteuses figurent en moins du compte client.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur la valeur fiscale pour l'installation de panneaux photovoltaïques de l'établissement de Sophia pour une valeur non significative.

Il n'y a pas d'autre amortissement dérogatoire comptabilisé à la clôture, l'amortissement fiscal étant égal à l'amortissement économiquement justifié (basé sur les durées d'utilités réelles).

F - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération ou d'engagement.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité. Les pertes de change potentielles sur les contrats de couverture en cours à la clôture sont incluses dans la provision pour risque de change.

G – PROVISION ENGAGEMENT DE RETRAITES ET MEDAILLES DU TRAVAIL

G.1- Retraites

Engagements de retraite :

Les engagements de retraite sont les suivants :

Indemnité de Départ en Retraite (IDR) :

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale de la Chimie.

Cette indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Le montant dépend de l'ancienneté acquise, sachant que l'ancienneté est calculée comme si l'intéressé était resté en fonction jusqu'à 65 ans en cas de départ entre 60 et 65 ans :

- 1 ½ mois du dernier salaire après 5 ans d'ancienneté
- 2 ½ mois du dernier salaire après 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du dernier salaire après 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du dernier salaire après 20 ans d'ancienneté
- 4 ½ mois du dernier salaire après 25 ans d'ancienneté
- 5 mois du dernier salaire après 30 ans d'ancienneté
- 6 mois du dernier salaire après 35 ans d'ancienneté
- 7 ½ mois du dernier salaire après 40 ans d'ancienneté

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires.

Plan Cavdi :

Le plan Cavdi est un système de retraite sur complémentaire (retraite dite « Chapeau »), versée aux bénéficiaires après leur départ en retraite dont les droits sont définis dans le règlement intérieur. Elle complète les retraites légales jusqu'à un pourcentage convenu de la moyenne des trois dernières années de rémunération. Ce plan ayant été fermé entre 1974 et 1979, seules les personnes embauchées avant ces dates de fermetures peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 avril 2005 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Le contrat prévoit le transfert à la compagnie d'assurance de l'engagement de versement des rentes dès la date de liquidation effective de la retraite légale des ayants-droits.

Ces rentes donnent lieu au titre du contrat, à un transfert du risque viager auprès de la compagnie d'assurance. Seul le risque de revalorisation des rentes est conservé par la société.

Allocation de Retraite Supplémentaire (ARS) :

L'ARS est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale lors des trois dernières années de service. Le taux réel est de 3% entre six et dix années d'ancienneté lors du départ en retraite, auquel s'ajoutent 2% entre onze et quinze années d'ancienneté.

Il est à noter que les droits éventuels à la retraite Cavdi et les indemnités de départ à la retraite supérieures à 6/12 années de salaire sont déduits de l'engagement ARS lorsque ce dernier est supérieur. Dans le cas contraire, seuls les droits à la Cavdi et aux indemnités de fin de carrière sont retenus.

Les droits des potentiels bénéficiaires de l'ARS ont été gelés au 31 décembre 2010.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 décembre 2007 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

Garantie de retraite des cadres dirigeants (GRCD) :

La GRCD est une pension versée à partir du départ en retraite de la population cadre dirigeant.

Pension Plan :

Le Pension Plan est une pension versée à partir du départ en retraite des cadres dirigeants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans le groupe. Ce plan ayant été fermé au 31 décembre 2009, seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 05 février 2001 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

Méthode utilisée :

La société suit la recommandation 2013-02 émise par l'ANC en date du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. A compter du 1^{er} janvier 2021, la charge relative aux coûts des indemnités de départ à la retraite est étalée sur les dernières années de carrière correspondant au nombre d'années prises en compte dans le montant de l'indemnité (se référer à la note « Faits caractéristiques »).

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Principales hypothèses actuarielles :

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0,8 % et 0,9% en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1,9 %
- taux d'augmentation salariale : 2,5 %
- taux de rendement attendu des actifs externes : identique au taux d'actualisation lorsque cela est applicable
- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 50 %

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2014-2016 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. indemnité de départ à la retraite et médailles du travail) et les tables prospectives générationnelles pendant la période de retraite uniquement pour les régimes de pension que constituent les dispositifs Cavdi, ARS, Pension Plan et GRCD.

G.2- Médailles du travail

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 15, 20, 25 et 30 ans d'ancienneté, cette gratification est d'un mois du dernier salaire. Elle passe à deux mois de salaires à 35, 38, 40, 43 ans et 3 mois de salaires à 48 ans d'ancienneté.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est de 50%.

Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

H - PROVISIONS POUR RISQUES

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

I - COMPTES CONSOLIDES

Conformément à l'article L 233-17 et article R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et dans le cadre de la transposition de la directive comptable européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions des règlements ANC 2015-06 et 2015-07 s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des malis techniques de fusion.

Ainsi et pour être en conformité avec ces règlements, le mali technique de fusion est ventilé afin d'affecter comptablement le mali de fusion sur le poste correspondant à chacun des actifs sous-jacents :

- immobilisations incorporelles : propriété intellectuelle (molécules), etc...
- immobilisations corporelles : terrains et bâtiments,
- immobilisations financières : titres de participation.

Au 31 décembre 2021, le mali de fusion est affecté comme suit :

Actifs sous-jacents du mali de fusion (en M€)	Affectation du mali au 01/01/2021	Sortie/ amortissement / dépréciation de mali 2021	Affectation du mali au 31/12/2021
Actifs figurant dans les comptes des sociétés absorbées			
Immobilisations incorporelles (fonds commerciaux)	55,0	0,0	55,0
Immobilisations corporelles	31,8	-3,1	28,7
Immobilisations financières	239,6	0,0	239,6
Actifs ne figurant pas dans les comptes des sociétés absorbées			
Immobilisations incorporelles : Propriété intellectuelle	213,3	-20,8	192,5
Immobilisations incorporelles : Fonds commerciaux	83,8	0,0	83,8
Total	623,4	-23,9	599,6

(se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessous)

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 543,0M€ contre 541,8M€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
 - . Brevets/marques et licences : 59,8M€ (valeur nette : 13,8M€)
 - . Mali de fusion sur molécules (propriété intellectuelle) : 277,6M€ (valeur nette : 192,5M€ contre 213,3M€ à fin 2020).

La valeur actuelle des molécules Deltametrim, DFF, Fosetyl, Etéphon, Bromoxynil, Oxadiargyl, Ethiprole et Aclonifen, actifs sous-jacent du mali de fusion, a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 20,8M€ (se référer à la note 3.16).

- Fonds commerciaux : 204,7M€ (valeur nette : 155,2M€) dont :
 - . Des fonds commerciaux historiques nets de 16,4M€,
 - . Un mali de fusion pour une valeur globale de 178,8M€ (valeur nette : 138,8M€ à fin 2021).

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 46,4M€ contre 45,6M€ en 2020.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 440,3M€ contre 451,9M€ en 2020 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	7,4M€
- Mali de fusion sur terrains :	21,3M€
- Constructions :	165,2M€
- Mali de fusion sur constructions :	19,6M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	182,4M€
- Autres immobilisations corporelles :	32,9M€
- Immobilisations en cours :	11,5M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 17,4M€ et se répartissent comme suit :

- Constructions :	3,9M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	4,0M€
- Autres immobilisations :	1,3M€
- En cours :	8,2M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2021 des immobilisations ayant une valeur brute de 29,0M€, amorties à hauteur de 21,2M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2021 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,7M€
- Constructions :	9,1M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	18,0M€
- Autres immobilisations :	0,7M€
- Immobilisations en cours :	0,5M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 309,0M€ contre 309,7M€ en 2020.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 20,5M€ (contre 21,3M€ l'année précédente). Celle-ci inclut un montant de 1,9M€ d'amortissement sur le mali de fusion affecté aux bâtiments des différents sites Bayer en France.

3.3 Immobilisations financières

Au 31/12/2021, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1 023,4M€ contre 1 023,5M€ à fin 2020, soit une diminution de 0,1M€.

Elles se composent principalement de :

- Titres de participation (voir note 4.6) :	738,9M€
- Mali de fusion sur titres de participation :	274,2M€
- Prêts aux associés, personnel et autres :	9,7M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les seules variations en valeur brute des immobilisations financières correspondent à une augmentation des prêts de participation de l'employeur à l'effort construction.

Les titres de participation sont dépréciés de 145,6M€ au 31/12/2021 conformément à la note 2.B de l'annexe. Cette dépréciation comprend notamment un montant de 67,1M€ portant sur les titres de Bayer HealthCare SAS (se référer à la note Faits caractéristiques) ainsi qu'un montant de 34,7M€ portant sur le mali de fusion.

Aucune cession de titres de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2021.

3.4 Stocks

Au 31 décembre 2021, les stocks s'élèvent en valeur brute à 232,7M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3,1M€.

3.5 Echéance des créances et dettes

Les créances s'élèvent à 347,9M€ dont 10M€ à plus d'un an.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Prêts à l'effort construction :	9,2M€
- Dépôts et cautionnement :	0,8M€

Les dettes de la société s'élèvent à 639,2M€, dont 3,3M€ à plus d'un an et 5 ans au plus.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Fonds de participation des salariés :	3,1M€
- Produits constatés d'avance :	0,2M€

3.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 96,1M€ au 31/12/2021 et sont principalement composés d'avoirs à recevoir et de factures à établir Groupe.

3.7 Charges à Payer

Les charges à payer s'élèvent à 161,8M€ au 31/12/2021 et se composent principalement de:

- Dettes fiscales et sociales :	112,1M€
- Dettes fournisseurs :	41,4M€
- Clients créditeurs avoirs à établir	8,3M€

3.8 Charges et Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des loyers, primes d'assurance et achats facturés non réceptionnés pour 3,0M€.

Les produits constatés d'avance sont constitués de la refacturation des travaux d'aménagement du site de La Garenne Colombe qui est étalée sur la durée du bail pour un montant de 0,4M€.

3.9 Provisions et dépréciations

en M€	Montants au 01/01/21	Dotations	Reprises		Autres mouvements ***	Montants au 31/12/21
			Montants utilisés	Montants non utilisés		
Provisions pour risques clients et autres litiges (a) (c)	5,9	0,1	1,8	1,5		2,7
Provisions pour pertes de change (b)	0,0	0,0	0,0			0,0
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	113,6	10,2	5,0	16,2	2,6	100,0
Provisions pour restructuration (a) (c) *	104,0	95,9	114,0			85,9
Autre Provisions pour risques et charges (a)	0,6	2,6	0,2	0,3		2,7
Provision pour impôt **	3,2		3,0	0,2		0,0
Provisions pour impôt intérêts (b)	0,0		0,0			0,0
Provisions dépréciation immobilisations (b) (c)	180,4	102,1				282,5
Provision dépréciation stocks (a)	5,6	3,1	5,6			3,1
Provision dépréciation clients (a)	0,1	1,4				1,5
Total provisions	413,4	215,4	129,6	18,2	2,6	478,4

- (a) Dotations et reprises classées en exploitation
- (b) Dotations et reprises classées en financier
- (c) Dotations et reprises classées en exceptionnel

* Depuis le 1er janvier 2020 et le lancement des projets de réorganisation des fonctions Support et de la division Crop Science (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice), les dotations aux provisions pour restructuration sont comptabilisées en résultat exceptionnel durant cette période de transformation profonde de nos organisations. Ainsi, le traitement comptable adopté est cohérent avec la vision développée par le Groupe qui se trouve dans un virage stratégique nécessitant des mesures inhabituelles et significatives tout en se conformant aux règles fiscales en vigueur.

Le traitement comptable des anciens plans de restructurations, qui avaient fait l'objet de dotations en résultat d'exploitation, n'a pas été modifié afin de respecter la cohérence des flux de dotation et de reprise.

** Les dotations et reprises aux provisions pour impôts sont classées sur la ligne « impôts sur les bénéfices » (contrairement aux intérêts liés qui sont classés en financier).

*** Les autres mouvements correspondent à une reprise des provisions pour engagements sociaux liée à la nouvelle méthodologie de calcul conforme à la décision de l'IFRIC (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice et au § 3.12).

3.10 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 273,6M€ et sont constitués d'un emprunt groupe pour 270,0M€ et d'une réserve de participation.

3.11 Composition du capital social

Le capital social est de 112 539 893 Euros et se décompose en 761 022 actions au 31/12/2021. L'actionnaire de Bayer SAS est la société Bayer Global Investments B.V. qui possède 761 022 actions, soit 100% du capital social. Toutes les actions sont de même rang et confèrent les mêmes droits.

3.12 Variation des capitaux propres

(en M€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		1 086,7	
Distributions sur résultats antérieurs		147,5	
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		939,2	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations du capital			
Variations des primes liées au capital			
Variations des réserves			
Variation du report à nouveau (impact IFRIC)			2,6
Variations des provisions réglementées			
Variations des subventions d'investissement		-0,1	
Autres variations : résultat de l'exercice			162,4
SOLDE		-0,1	165,0
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition		1 104,1	

3.13 Ventilation du Chiffre d’Affaires net

A) REPARTITION PAR SECTEUR D’ACTIVITE

(en M€)

	2021	2020
Fabrication et ventes de produits phytosanitaires	1 146,4	1 178,1
Activités diverses	170,4	165,0
TOTAL	1 316,8	1 343,1

Les activités diverses sont constituées de refacturations de prestations administratives et de recherches réalisées pour le compte d’autres sociétés du groupe.

B) REPARTITION PAR MARCHES GEOGRAPHIQUES

(en M€)

	2021	2020
France	571,8	628,7
Etranger	745,0	714,4
TOTAL	1 316,8	1 343,1

3.14 Autres produits d’exploitation

Les autres produits pour 49,9M€ sont principalement constitués de :

- 49,7M€ de redevances en provenance du Groupe au titre de la rémunération de la propriété intellectuelle que Bayer SAS détient sur des matières actives et dont la commercialisation est réalisée par d’autres sociétés du groupe
- 0,2M€ d’autres produits divers.

3.15 Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2021 s’élève à un bénéfice de 23,7M€. Ce résultat est principalement constitué par :

- Dividendes reçus des filiales étrangères pour 80,5M€,
- Dividende reçu de Bayer Healthcare SAS pour 22,8M€
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de Bayer HealthCare SAS pour -67,1M€ (se référer à la note Faits caractéristiques)
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de BCS Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne) pour -11,6M€ (se référer à la note Faits caractéristiques)
- Intérêts et charges assimilées pour un montant net de -1,0M€.

3.16 Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		(en M€)
▣ Sur opérations de gestion		93,3
× Produits de compensation Groupe liés aux projets de restructuration	93,3	
▣ Sur opérations en capital		1,4
× Plus-values sur cessions immobilisations corporelles (cession Méréville)	1,3	
× Subvention d'investissement	0,1	
▣ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions		-42,6
× Dotation/Reprise Provisions pour risques		
. dotation/reprise provision pour restructuration (yc transfert de charges)	-23,4	
. reprise provision litige	1,5	
× Dotation/Reprise aux amortissements et dépréciations		
. dotation / reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur immobilisations incorporelles (note 3.1)	-20,8	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		52,0

3.17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices / intégration fiscale

Ventilation de l'impôt

en M€	RESULTAT AVANT IMPÔT	Impôt Dû	RESULTAT NET
RESULTAT COURANT	136,3	-19,6	116,7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52,0	0,2	52,2
PARTICIPATION DES SALARIES	-9,0	2,6	-6,4
RESULTAT COMPTABLE	179,3	-16,9	162,4

Intégration fiscale

La société mère de l'intégration fiscale est la société Bayer SAS.
La charge d'impôt de Bayer SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 16,3M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

3.18 Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion constatés dans les comptes au 31 décembre 2021 s'élèvent à un montant net quasiment nul.

IV. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements financiers

(en M€)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,0
Avals et cautions	0,0
Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite (1)	9,3
Autres engagements donnés	
- crédit bail	0,0
- contrat à terme en devises	0,0
- Location immeuble (bail irréductible)	20,3
TOTAL (2)	29,6
(2) dont concernant	
. les dirigeants	0,0
. les filiales	0,0
. les participations	0,0
ENGAGEMENTS RECUS	
Avals et cautions	0,0

(1) Correspond à la somme des écarts actuariels non comptabilisés à la date de clôture

4.2 Accroissements et allègements de la charge d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de 24,4M€ au 31/12/2021 et se décomposent comme suit :

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	71,1	25,83%	18,4
PRC temporairement non déductible	13,7	25,83%	3,5
Participation	7,6	25,83%	2,0
Autres	2,1	25,83%	0,5
TOTAL	94,5	-	24,4

4.3 Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

4.4 Effectifs moyens

	2021	2020
Cadres	1 066	1 068
Agents de maîtrise et techniciens	509	518
Employés / Ouvriers	181	217
	1 756	1 803

4.5 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la Société BAYER SAS sont consolidés par la société mère BAYER AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN
ALLEMAGNE

4.6 Liste des filiales et participations

Pour les filiales étrangères les éléments chiffrés proviennent des comptes reportés au groupe conformes aux normes IAS.
Pour les filiales françaises (*) les comptes sociaux ont été retenus.

1 FILIALES ET PARTICIPATIONS 31/12/2021	2 Capital	3 Capitaux propres (avec résultat et capital social) (en EUR)	4 Quote-part du capital détenu en %	6 Valeur Comptable des titres détenus (en EUR)		7 Prêt et Avances consentis par la société et non encore encaissés (en EUR)	8 Montant des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	9 Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (cours moyen) (en EUR)	10 Résultat : +Bénéfice ou -perte du dernier exercice clos (cours moyen) (en EUR)	11 Dividendes comptabilisés par la société au cours du dernier exercice clos (en EUR)	OBSERVATIONS
				5 Brute	6 Nette						
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1 - FILIALES DÉTENUES A + DE 50 % (F&F1) (dont VB > à 1% du capital)											
Bayer Healthcare SAS (**)	47 857 291 EUR	84 684 961	100,00	301 638 510	234 538 510			884 217 878	26 967 498	22 790 980	
Bayer Seeds SAS	35 022 368 EUR	255 320 575	100,00	191 362 082	191 362 082			238 715 943	11 117 449		
BCS VERMOGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT gmbH	1 023 000 EUR	26 677 000	100,00	69 450 748	27 300 000			0	17 081 000		
BCS Holding Australia	20 000 000 AUD	27 757 000	100,00	30 562 217	30 562 217			0	0		
Bayer Vapi Inde	232 626 000 INR	363 153 000	100,00	94 148 784	94 148 784			204 995 000	34 352 000	14 924 641	
2 - PARTICIPATIONS DÉTENUES DE 10% A 50%(P&P1) (dont VB > à 1% du capital)											Exercice clos le 31/08/2021
BCS Bangladesh	20 000 000 BDT	1 211 000	60,00	1 463 511	0			38 041 000	3 254 000	4 969 522	
BAYER VIETNAM	146 109 000 000 VND	176 638 000	48,78	4 765 221	4 765 221			172 564 000	11 053 000	47 376 709	
Bayer Cropscience (China) Co. LTD	228 187 000 CNY	76 332 000	42,19	11 911 278	11 911 278			284 790 000	686 000		
BCS Ltd Inde	449 421 000 INR	731 713 000	14,73	3 274 925	3 274 925			554 035 000	68 163 000	11 858 145	
BCS Ltd Corée	2 222 225 000 KRW	57 099 000	10,00	2 774 383	2 774 383			167 070 000	8 364 000		
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES											
1 - FILIALES NON REPRISES EN A a) Filiales Françaises(F11) b) Filiales Etrangères(F21)				27 219 243	27 205 802					1 345 900	
2 - PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A a) Participations Françaises(A&P20) b) Participations Etrangères(A1&P21)				49 961 287 343	49 961 76 072						

BAYER S.A.S.

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 112.539.893 €
Siège social : 16 rue Jean-Marie Leclair – 69009 LYON

562 038 893 RCS LYON

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JUIN 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 162 424 468,14 €, décide, sur la proposition du Directoire, de l'affecter de la manière suivante :

. Bénéfice de l'exercice	162.424.468,14 €
. Report à nouveau avant affectation	17.554.274,95 €
. Bénéfice distribuable	179.978.743,09 €
. Distribution de dividende	179.974.092,78 €
. Report à nouveau après distribution	4.650,31 €

Il serait ainsi attribué à chaque action, un dividende net de 236,49 €.

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de la présente décision de l'Associée Unique.

Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué, par action, le dividende net suivant :

Exercice	Dividende net distribué (en euro)
2020	213,62
2019	164,26
2018	0



Pour Extrait Certifié Conforme
Monsieur Benoît RABILLOU
Président

BAYER S.A.S.

Société par actions simplifiée

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106

69009 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BAYER S.A.S.

Société par actions simplifiée

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106

69009 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société BAYER S.A.S.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAYER S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite faisant suite à la décision de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS) conduisant l'ANC à entériner l'existence d'un choix de méthode comptable permettant aux sociétés françaises d'aligner le traitement comptable des indemnités de fin de carrière aux normes IFRS.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" et, plus spécifiquement, les notes "A.1 –Immobilisations incorporelles", "A.2-Immobilisations corporelles" et "B. Participations, autres titres immobilisés" de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles, financières et des malis de fusion affectés aux actifs sous-jacents correspondants.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 mai 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Désignation de l'entreprise : SAS B A Y E R S.A.S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 16 Rue Jean Marie Leclair 69266 Lyon cedex 09		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 6 2 0 3 8 8 9 3 0 0 6 5 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31122021				
		N-1 31122020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	131 180 180	207 174 679	227 322 848
		Fonds commercial (1) AH	AI	49 485 148	155 169 495	155 416 162
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	5 468 618	23 188 616	26 801 270
		Constructions AP	AQ	124 691 433	60 089 661	65 945 709
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	154 069 488	28 319 001	32 209 612
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	27 375 449	5 588 809	6 763 541
		Immobilisations en cours AV	AW		11 515 054	10 496 204
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	145 604 726	867 564 277	946 264 277
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	9 686 104	9 686 104	9 676 600
		Autres immobilisations financières* BH	BI	587 031	587 031	644 300
	TOTAL (II) BJ		BK	637 875 045	1 368 882 732	1 481 540 527
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	774 978	71 285 502	84 256 955
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	2 170 944	133 670 780	167 285 421
		Marchandises BT	BU	128 361	24 693 032	30 898 342
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		22 748	337 607
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 423 020	276 297 982	69 781 033
		Autres créances (3) BZ	CA		56 936 048	35 087 455
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités CF	CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		2 999 486	2 579 198	
	TOTAL (III) CJ	CK	4 497 305	565 905 581	390 226 014	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			6 414	17 019	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	642 372 350	1 934 794 728	1 871 783 561	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS B A Y E R S.A.S			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 112 539 893)	DA	112 539 893	112 539 893
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	799 432 237	799 432 237
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 308 453	11 308 453
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	17 554 274	146 807 751
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 424 468	15 767 738
	Subventions d'investissement	DJ	802 788	884 553
	Provisions réglementées *	DK		1 158
	TOTAL (I)	DL	1 104 062 115	1 086 741 786
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 895 269	6 592 701
	Provisions pour charges	DQ	188 554 616	220 724 217
	TOTAL (III)	DR	191 449 886	227 316 918
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	151	43 193
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	273 609 754	217 712 360
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35 114	3 460
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	226 768 527	211 393 270
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 817 292	105 627 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	13 629 246	22 456 863	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	357 437	457 631
TOTAL (IV)	EC	639 217 523	557 693 837	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	65 202	31 019
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 934 794 728	1 871 783 561	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	635 899 606	554 431 820	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : <u>SAS B A Y E R S.A.S</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	103 773 058	FB	42 712 892	FC	146 485 951	141 793 034	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	437 640 408	FE	562 258 660	FF	999 899 068	1 036 307 412
			FG	30 390 720	FH	140 041 805	FI	170 432 525	165 037 801
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	571 804 187	FK	745 013 357	FL	1 316 817 545	1 343 138 248	
	Production stockée*					FM	(34 962 333)	(8 744 429)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	70 942 743	29 491 401	
	Autres produits (1) (11)					FQ	49 887 765	46 601 533	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 402 685 719	1 410 486 753
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	126 518 893	153 016 903	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 121 097	6 469 144	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	642 473 860	700 408 991	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	13 232 429	7 569 644	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	208 948 148	190 365 375	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 666 937	24 922 598	
	Salaires et traitements*					FY	153 499 204	127 265 133	
	Charges sociales (10)					FZ	75 295 035	68 929 687	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	23 904 230	22 063 609	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 479 096	5 618 029
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 187 186	8 672 632	
	Autres charges (12)					GE	2 784 993	1 708 216	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 290 111 113	1 317 009 967	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	103 265 857	50 576 887
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	48 730	1 047 868
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 085	3 306
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	68 119	269 664
	Différences positives de change						GN	643 602	134 842
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	104 027 395	52 032 569	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	78 700 000	13 045 000
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	962 693	2 866 734
	Différences négatives de change						GS	633 123	358 051
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	80 295 817	16 269 786	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GV	23 731 577	35 762 783	
						GW	136 306 184	129 239 570	

Désignation de l'entreprise SAS B A Y E R S.A.S			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
			Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	93 909 243	313 819
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10 079 148	(375 943)
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	73 782 753	1 054 907
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	177 771 144	992 783
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	649 260	1 880 258
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	8 675 961	107 137
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	116 426 992	103 022 057
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	125 752 214	105 009 453
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	52 018 930	(104 016 670)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	8 982 159	3 033 414
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	16 918 487	6 421 745
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 684 484 259	1 463 512 106
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 522 059 791	1 447 744 367
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	162 424 468	15 767 738
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	1 853 000
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	51 335 768
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	2 446 987
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	1 168 472
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	(7 873)
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	49 678 900	46 084 053
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Bayer SAS est une société holding, filiale de Bayer Global Investments B.V. Elle occupe des fonctions stratégiques et contribue de façon importante à la recherche mondiale de Bayer CropScience.

La structure juridique de Bayer SAS regroupe :

- l'activité Crop Protection France
- l'activité Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures dans le cadre de contrats de support commercial signés avec Bayer Seeds SAS
- des fonctions de direction et de services pour les activités mondiales, régionales et locales pour l'activité Environmental Science
- les centres de recherche & développement de La Dargoire et de Sophia Antipolis
- le centre mondial d'expertise en technologie des semences de Méréville (jusqu'à la cession au 1^{er} juillet 2021)
- les sites industriels de Villefranche-sur-Saône et de Marle-sur-Serre
- les fonctions de direction et certaines fonctions services pour les activités de Bayer en France.

Le département Crop Protection France est un acteur majeur sur le marché français de la protection des cultures. Il développe et commercialise des solutions, des services et savoir-faire dédiés pour répondre aux besoins de chacun de ses clients, dans une perspective de développement durable.

L'activité de Semences Grandes Cultures et de Protection des Cultures est assurée par la force de vente de la société qui agit en qualité d'agent pour le compte de Bayer Seeds SAS afin d'assurer la vente et la distribution des produits concernés en France.

Le site industriel de Villefranche-sur-Saône est le deuxième site de formulation d'importance mondiale de la division CropScience.

Sur le site de Marle-sur-Serre, Bayer CropScience formule et conditionne également des produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture, le jardin et les espaces verts, pour la France et le monde entier.

L'activité Environmental Science est présente sur les marchés professionnels et gère les produits et services destinés à la protection des espaces verts et à la lutte contre les ravageurs et les vecteurs de maladies.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par les principaux événements suivants :

- Les projets de réorganisation des activités initiés sur l'exercice 2020 concernant la division Crop Science et les fonctions supports ont abouti à une mise en place effective de la nouvelle organisation au 1er Juin 2021.

- En Février 2021, le groupe Bayer s'était engagé à céder l'activité SeedGrowth Coatings au profit du groupe Solvay. La cession de cette activité basée à Méréville s'est concrétisée le 1^{er} Juillet 2021 dégageant un profit net de 1,4M€ (se référer au § 3.16).
- La volonté du groupe de se recentrer sur ses activités core business a entraîné la décision de conduire un projet de cession de l'activité ES Professional. Ce désinvestissement devrait intervenir au cours du 3^{ème} trimestre 2022.
- Au regard de l'évolution de nos effectifs, de nos nouvelles façons de travailler et des enjeux d'économies à réaliser, un processus d'information / consultation a débuté en octobre 2021 pour une rupture anticipée du bail du bâtiment de Lyon Saint-Pierre (prévue fin 2023). De même, Bayer SAS a contractualisé un nouveau bail pour le bâtiment de La Garenne Colombes afin de réduire la superficie des bureaux loués à compter de juin 2022. Ces décisions ont impacté les comptes de l'année 2021 à hauteur de 5,2M€ en lien avec la dépréciation des actifs concernés ainsi que les coûts anticipés de remise en état et de pénalité de rupture.
- Suite à la décision de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en mai 2021 relative aux engagements de retraite, l'ANC a entériné l'existence d'un choix de méthode comptable permettant aux sociétés françaises d'aligner le traitement comptable des indemnités de fin de carrière aux normes IFRS. Bayer SAS a ainsi retenu cette nouvelle méthodologie de calcul en étalant la charge sur les dernières années de carrière avec pour incidence un impact à la hausse des capitaux propres à l'ouverture à hauteur de 2,6M€ (se référer à la note 2.G1 et au § 3.12).
- Suite à la cession des titres de BCS Deutschland par BCS Vermögen en mai 2021, une dépréciation complémentaire des titres de la holding BCS Vermögen détenus par Bayer SAS a été constatée pour un montant de 11,6M€, en conformité avec la valeur d'utilité établie par le Groupe. Par ailleurs, l'évaluation annuelle menée sur les titres de participation détenus par Bayer SAS a démontré une diminution de la valeur des titres de Bayer HealthCare SAS, notamment du fait de la revue à la baisse des cibles de marge définies par le Groupe pour l'activité Consumer Health ainsi que la baisse du chiffre d'affaires prévisionnel Pharmaceuticals. Par conséquent, la dépréciation des titres de Bayer HealthCare SAS est de 67,1M€ sur l'exercice 2021 (se référer à la note 2.B et aux § 3.3 et 3.15).
- L'associé unique, sur proposition du Directoire, a décidé le versement d'un dividende de 147,5M€. Cette somme a été prélevée sur le report à nouveau des exercices précédents (se référer au § 3.12).

Evénements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture

Aucun

Evénements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture

Aucun

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de Bayer SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG modifié par le Règlement N° 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28/12/2016 et modifié par le règlement ANC n° 2018-01 du 20/07/2018). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A- IMMOBILISATIONS

A.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles se composent de marques, procédés, droits de fabrication, brevets, logiciels, fonds commerciaux acquis par la société et d'un mali de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote-part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable devient inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans et les brevets amortis sur 10 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation (décret n° 78-737 du 11 juillet 1978).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier.

Certaines immobilisations corporelles ont également fait l'objet d'une déduction extra-comptable dans le cadre du dispositif de suramortissement mis en place par la loi Macron (loi n°2015-990 du 6 août 2015). Ce dispositif permet en effet d'amortir fiscalement 140% du prix d'acquisition des biens acquis, fabriqués ou pris en crédit-bail entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016 et qui remplissent les conditions requises. L'excédent par rapport au prix d'acquisition étant déduit extra-comptablement, l'impact fiscal favorable apparaît sur la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

- Constructions	20 ans
- Mali de fusion sur constructions	10 ans
- Agencements et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	8/15 ans
- Matériels et outillages industriels	8 ans
- Autres immobilisations corporelles	Variables
- Matériel de transport	4 ans

B - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur des titres de participation au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité (appréciée sur la base d'un potentiel économique de la filiale ou de sa situation nette lorsque des business plans ne sont pas disponibles).

Le cas échéant, lorsque les titres de participation représentent un actif sous-jacent du mali de fusion, la dépréciation est imputée en priorité sur le mali de fusion.

Une analyse systématique est réalisée dès lors que la quote-part des capitaux propres détenue par Bayer SAS est inférieure à la valeur des titres.

C - STOCKS

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont comptabilisés au coût d'achat incluant les frais d'approche (transports, douanes) selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production comprenant les consommations et une quote-part de charges directes ou indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Les frais administratifs et les frais de recherche sont exclus de la valorisation des stocks, ainsi que les charges financières.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement, apprécié au cas par cas.

Les dépréciations pour créances litigieuses sont classées dans le poste provisions pour risques et charges. Les dépréciations pour créances douteuses figurent en moins du compte client.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur la valeur fiscale pour l'installation de panneaux photovoltaïques de l'établissement de Sophia pour une valeur non significative.

Il n'y a pas d'autre amortissement dérogatoire comptabilisé à la clôture, l'amortissement fiscal étant égal à l'amortissement économiquement justifié (basé sur les durées d'utilités réelles).

F - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération ou d'engagement.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité. Les pertes de change potentielles sur les contrats de couverture en cours à la clôture sont incluses dans la provision pour risque de change.

G – PROVISION ENGAGEMENT DE RETRAITES ET MEDAILLES DU TRAVAIL

G.1- Retraites

Engagements de retraite :

Les engagements de retraite sont les suivants :

Indemnité de Départ en Retraite (IDR) :

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale de la Chimie.

Cette indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Le montant dépend de l'ancienneté acquise, sachant que l'ancienneté est calculée comme si l'intéressé était resté en fonction jusqu'à 65 ans en cas de départ entre 60 et 65 ans :

- 1 ½ mois du dernier salaire après 5 ans d'ancienneté
- 2 ½ mois du dernier salaire après 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du dernier salaire après 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du dernier salaire après 20 ans d'ancienneté
- 4 ½ mois du dernier salaire après 25 ans d'ancienneté
- 5 mois du dernier salaire après 30 ans d'ancienneté
- 6 mois du dernier salaire après 35 ans d'ancienneté
- 7 ½ mois du dernier salaire après 40 ans d'ancienneté

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires.

Plan Cavdi :

Le plan Cavdi est un système de retraite sur complémentaire (retraite dite « Chapeau »), versée aux bénéficiaires après leur départ en retraite dont les droits sont définis dans le règlement intérieur. Elle complète les retraites légales jusqu'à un pourcentage convenu de la moyenne des trois dernières années de rémunération. Ce plan ayant été fermé entre 1974 et 1979, seules les personnes embauchées avant ces dates de fermetures peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 avril 2005 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Le contrat prévoit le transfert à la compagnie d'assurance de l'engagement de versement des rentes dès la date de liquidation effective de la retraite légale des ayants-droits.

Ces rentes donnent lieu au titre du contrat, à un transfert du risque viager auprès de la compagnie d'assurance. Seul le risque de revalorisation des rentes est conservé par la société.

Allocation de Retraite Supplémentaire (ARS) :

L'ARS est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale lors des trois dernières années de service. Le taux réel est de 3% entre six et dix années d'ancienneté lors du départ en retraite, auquel s'ajoutent 2% entre onze et quinze années d'ancienneté.

Il est à noter que les droits éventuels à la retraite Cavdi et les indemnités de départ à la retraite supérieures à 6/12 années de salaire sont déduits de l'engagement ARS lorsque ce dernier est supérieur. Dans le cas contraire, seuls les droits à la Cavdi et aux indemnités de fin de carrière sont retenus.

Les droits des potentiels bénéficiaires de l'ARS ont été gelés au 31 décembre 2010.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 décembre 2007 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

Garantie de retraite des cadres dirigeants (GRCD) :

La GRCD est une pension versée à partir du départ en retraite de la population cadre dirigeant.

Pension Plan :

Le Pension Plan est une pension versée à partir du départ en retraite des cadres dirigeants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans le groupe. Ce plan ayant été fermé au 31 décembre 2009, seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 05 février 2001 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

Méthode utilisée :

La société suit la recommandation 2013-02 émise par l'ANC en date du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. A compter du 1^{er} janvier 2021, la charge relative aux coûts des indemnités de départ à la retraite est étalée sur les dernières années de carrière correspondant au nombre d'années prises en compte dans le montant de l'indemnité (se référer à la note « Faits caractéristiques »).

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Principales hypothèses actuarielles :

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0,8 % et 0,9% en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1,9 %
- taux d'augmentation salariale : 2,5 %
- taux de rendement attendu des actifs externes : identique au taux d'actualisation lorsque cela est applicable
- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 50 %

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2014-2016 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. indemnité de départ à la retraite et médailles du travail) et les tables prospectives générationnelles pendant la période de retraite uniquement pour les régimes de pension que constituent les dispositifs Cavdi, ARS, Pension Plan et GRCD.

G.2- Médailles du travail

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 15, 20, 25 et 30 ans d'ancienneté, cette gratification est d'un mois du dernier salaire. Elle passe à deux mois de salaires à 35, 38, 40, 43 ans et 3 mois de salaires à 48 ans d'ancienneté.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est de 50%.

Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

H - PROVISIONS POUR RISQUES

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

I - COMPTES CONSOLIDES

Conformément à l'article L 233-17 et article R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et dans le cadre de la transposition de la directive comptable européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions des règlements ANC 2015-06 et 2015-07 s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des malis techniques de fusion.

Ainsi et pour être en conformité avec ces règlements, le mali technique de fusion est ventilé afin d'affecter comptablement le mali de fusion sur le poste correspondant à chacun des actifs sous-jacents :

- immobilisations incorporelles : propriété intellectuelle (molécules), etc...
- immobilisations corporelles : terrains et bâtiments,
- immobilisations financières : titres de participation.

Au 31 décembre 2021, le mali de fusion est affecté comme suit :

Actifs sous-jacents du mali de fusion (en M€)	Affectation du mali au 01/01/2021	Sortie/ amortissement / dépréciation de mali 2021	Affectation du mali au 31/12/2021
Actifs figurant dans les comptes des sociétés absorbées			
Immobilisations incorporelles (fonds commerciaux)	55,0	0,0	55,0
Immobilisations corporelles	31,8	-3,1	28,7
Immobilisations financières	239,6	0,0	239,6
Actifs ne figurant pas dans les comptes des sociétés absorbées			
Immobilisations incorporelles : Propriété intellectuelle	213,3	-20,8	192,5
Immobilisations incorporelles : Fonds commerciaux	83,8	0,0	83,8
Total	623,4	-23,9	599,6

(se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessous)

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 543,0M€ contre 541,8M€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
 - . Brevets/marques et licences : 59,8M€ (valeur nette : 13,8M€)
 - . Mali de fusion sur molécules (propriété intellectuelle) : 277,6M€ (valeur nette : 192,5M€ contre 213,3M€ à fin 2020).

La valeur actuelle des molécules Deltametrim, DFF, Fosetyl, Etéphon, Bromoxynil, Oxadiargyl, Ethiprole et Aclonifen, actifs sous-jacent du mali de fusion, a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 20,8M€ (se référer à la note 3.16).

- Fonds commerciaux : 204,7M€ (valeur nette : 155,2M€) dont :
 - . Des fonds commerciaux historiques nets de 16,4M€,
 - . Un mali de fusion pour une valeur globale de 178,8M€ (valeur nette : 138,8M€ à fin 2021).

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 46,4M€ contre 45,6M€ en 2020.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 440,3M€ contre 451,9M€ en 2020 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	7,4M€
- Mali de fusion sur terrains :	21,3M€
- Constructions :	165,2M€
- Mali de fusion sur constructions :	19,6M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	182,4M€
- Autres immobilisations corporelles :	32,9M€
- Immobilisations en cours :	11,5M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 17,4M€ et se répartissent comme suit :

- Constructions :	3,9M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	4,0M€
- Autres immobilisations :	1,3M€
- En cours :	8,2M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2021 des immobilisations ayant une valeur brute de 29,0M€, amorties à hauteur de 21,2M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2021 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,7M€
- Constructions :	9,1M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	18,0M€
- Autres immobilisations :	0,7M€
- Immobilisations en cours :	0,5M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 309,0M€ contre 309,7M€ en 2020.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 20,5M€ (contre 21,3M€ l'année précédente). Celle-ci inclut un montant de 1,9M€ d'amortissement sur le mali de fusion affecté aux bâtiments des différents sites Bayer en France.

3.3 Immobilisations financières

Au 31/12/2021, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1 023,4M€ contre 1 023,5M€ à fin 2020, soit une diminution de 0,1M€.

Elles se composent principalement de :

- Titres de participation (voir note 4.6) :	738,9M€
- Mali de fusion sur titres de participation :	274,2M€
- Prêts aux associés, personnel et autres :	9,7M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les seules variations en valeur brute des immobilisations financières correspondent à une augmentation des prêts de participation de l'employeur à l'effort construction.

Les titres de participation sont dépréciés de 145,6M€ au 31/12/2021 conformément à la note 2.B de l'annexe. Cette dépréciation comprend notamment un montant de 67,1M€ portant sur les titres de Bayer HealthCare SAS (se référer à la note Faits caractéristiques) ainsi qu'un montant de 34,7M€ portant sur le mali de fusion.

Aucune cession de titres de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2021.

3.4 Stocks

Au 31 décembre 2021, les stocks s'élèvent en valeur brute à 232,7M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3,1M€.

3.5 Echéance des créances et dettes

Les créances s'élèvent à 347,9M€ dont 10M€ à plus d'un an.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Prêts à l'effort construction :	9,2M€
- Dépôts et cautionnement :	0,8M€

Les dettes de la société s'élèvent à 639,2M€, dont 3,3M€ à plus d'un an et 5 ans au plus.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Fonds de participation des salariés :	3,1M€
- Produits constatés d'avance :	0,2M€

3.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 96,1M€ au 31/12/2021 et sont principalement composés d'avoirs à recevoir et de factures à établir Groupe.

3.7 Charges à Payer

Les charges à payer s'élèvent à 161,8M€ au 31/12/2021 et se composent principalement de:

- Dettes fiscales et sociales :	112,1M€
- Dettes fournisseurs :	41,4M€
- Clients créditeurs avoirs à établir	8,3M€

3.8 Charges et Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des loyers, primes d'assurance et achats facturés non réceptionnés pour 3,0M€.

Les produits constatés d'avance sont constitués de la refacturation des travaux d'aménagement du site de La Garenne Colombe qui est étalée sur la durée du bail pour un montant de 0,4M€.

3.9 Provisions et dépréciations

en M€	Montants au 01/01/21	Dotations	Reprises		Autres mouvements ***	Montants au 31/12/21
			Montants utilisés	Montants non utilisés		
Provisions pour risques clients et autres litiges (a) (c)	5,9	0,1	1,8	1,5		2,7
Provisions pour pertes de change (b)	0,0	0,0	0,0			0,0
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	113,6	10,2	5,0	16,2	2,6	100,0
Provisions pour restructuration (a) (c) *	104,0	95,9	114,0			85,9
Autre Provisions pour risques et charges (a)	0,6	2,6	0,2	0,3		2,7
Provision pour impôt **	3,2		3,0	0,2		0,0
Provisions pour impôt intérêts (b)	0,0		0,0			0,0
Provisions dépréciation immobilisations (b) (c)	180,4	102,1				282,5
Provision dépréciation stocks (a)	5,6	3,1	5,6			3,1
Provision dépréciation clients (a)	0,1	1,4				1,5
Total provisions	413,4	215,4	129,6	18,2	2,6	478,4

- (a) Dotations et reprises classées en exploitation
- (b) Dotations et reprises classées en financier
- (c) Dotations et reprises classées en exceptionnel

* Depuis le 1er janvier 2020 et le lancement des projets de réorganisation des fonctions Support et de la division Crop Science (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice), les dotations aux provisions pour restructuration sont comptabilisées en résultat exceptionnel durant cette période de transformation profonde de nos organisations. Ainsi, le traitement comptable adopté est cohérent avec la vision développée par le Groupe qui se trouve dans un virage stratégique nécessitant des mesures inhabituelles et significatives tout en se conformant aux règles fiscales en vigueur.

Le traitement comptable des anciens plans de restructurations, qui avaient fait l'objet de dotations en résultat d'exploitation, n'a pas été modifié afin de respecter la cohérence des flux de dotation et de reprise.

** Les dotations et reprises aux provisions pour impôts sont classées sur la ligne « impôts sur les bénéfiques » (contrairement aux intérêts liés qui sont classés en financier).

*** Les autres mouvements correspondent à une reprise des provisions pour engagements sociaux liée à la nouvelle méthodologie de calcul conforme à la décision de l'IFRIC (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice et au § 3.12).

3.10 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 273,6M€ et sont constitués d'un emprunt groupe pour 270,0M€ et d'une réserve de participation.

3.11 Composition du capital social

Le capital social est de 112 539 893 Euros et se décompose en 761 022 actions au 31/12/2021. L'actionnaire de Bayer SAS est la société Bayer Global Investments B.V. qui possède 761 022 actions, soit 100% du capital social. Toutes les actions sont de même rang et confèrent les mêmes droits.

3.12 Variation des capitaux propres

(en M€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		1 086,7
Distributions sur résultats antérieurs		147,5
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		939,2
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variation du report à nouveau (impact IFRIC)		2,6
Variations des provisions réglementées		
Variations des subventions d'investissement	-0,1	
Autres variations : résultat de l'exercice		162,4
SOLDE	-0,1	165,0
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 104,1

3.13 Ventilation du Chiffre d’Affaires net

A) REPARTITION PAR SECTEUR D’ACTIVITE

(en M€)

	2021	2020
Fabrication et ventes de produits phytosanitaires	1 146,4	1 178,1
Activités diverses	170,4	165,0
TOTAL	1 316,8	1 343,1

Les activités diverses sont constituées de refacturations de prestations administratives et de recherches réalisées pour le compte d’autres sociétés du groupe.

B) REPARTITION PAR MARCHES GEOGRAPHIQUES

(en M€)

	2021	2020
France	571,8	628,7
Etranger	745,0	714,4
TOTAL	1 316,8	1 343,1

3.14 Autres produits d’exploitation

Les autres produits pour 49,9M€ sont principalement constitués de :

- 49,7M€ de redevances en provenance du Groupe au titre de la rémunération de la propriété intellectuelle que Bayer SAS détient sur des matières actives et dont la commercialisation est réalisée par d’autres sociétés du groupe
- 0,2M€ d’autres produits divers.

3.15 Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2021 s’élève à un bénéfice de 23,7M€. Ce résultat est principalement constitué par :

- Dividendes reçus des filiales étrangères pour 80,5M€,
- Dividende reçu de Bayer Healthcare SAS pour 22,8M€
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de Bayer HealthCare SAS pour -67,1M€ (se référer à la note Faits caractéristiques)
- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de BCS Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne) pour -11,6M€ (se référer à la note Faits caractéristiques)
- Intérêts et charges assimilées pour un montant net de -1,0M€.

3.16 Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		(en M€)
✕ Sur opérations de gestion		93,3
× Produits de compensation Groupe liés aux projets de restructuration	93,3	
✕ Sur opérations en capital		1,4
× Plus-values sur cessions immobilisations corporelles (cession Méréville)	1,3	
× Subvention d'investissement	0,1	
✕ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions		-42,6
× Dotation/Reprise Provisions pour risques		
. dotation/reprise provision pour restructuration (yc transfert de charges)	-23,4	
. reprise provision litige	1,5	
× Dotation/Reprise aux amortissements et dépréciations		
. dotation / reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur immobilisations incorporelles (note 3.1)	-20,8	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		52,0

3.17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices / intégration fiscale

Ventilation de l'impôt

en M€	RESULTAT AVANT IMPÔT	Impôt Dû	RESULTAT NET
RESULTAT COURANT	136,3	-19,6	116,7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52,0	0,2	52,2
PARTICIPATION DES SALARIES	-9,0	2,6	-6,4
RESULTAT COMPTABLE	179,3	-16,9	162,4

Intégration fiscale

La société mère de l'intégration fiscale est la société Bayer SAS.
La charge d'impôt de Bayer SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 16,3M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

3.18 Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion constatés dans les comptes au 31 décembre 2021 s'élèvent à un montant net quasiment nul.

4.1 Engagements financiers

(en M€)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,0
Avals et cautions	0,0
Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite (1)	9,3
Autres engagements donnés	
- crédit bail	0,0
- contrat à terme en devises	0,0
- Location immeuble (bail irréductible)	20,3
TOTAL (2)	29,6
(2) dont concernant	
. les dirigeants	0,0
. les filiales	0,0
. les participations	0,0
ENGAGEMENTS RECUS	
Avals et cautions	0,0

(1) Correspond à la somme des écarts actuariels non comptabilisés à la date de clôture

4.2 Accroissements et allègements de la charge d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de 24,4M€ au 31/12/2021 et se décomposent comme suit :

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	71,1	25,83%	18,4
PRC temporairement non déductible	13,7	25,83%	3,5
Participation	7,6	25,83%	2,0
Autres	2,1	25,83%	0,5
TOTAL	94,5	-	24,4

4.3 Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

4.4 Effectifs moyens

	2021	2020
Cadres	1 066	1 068
Agents de maîtrise et techniciens	509	518
Employés / Ouvriers	181	217
	1 756	1 803

4.5 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la Société BAYER SAS sont consolidés par la société mère BAYER AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN
ALLEMAGNE

